

L'accueil des touristes génère 125 000 emplois en Occitanie en 2019

Insee Analyses Occitanie • n° 122 • Novembre 2022



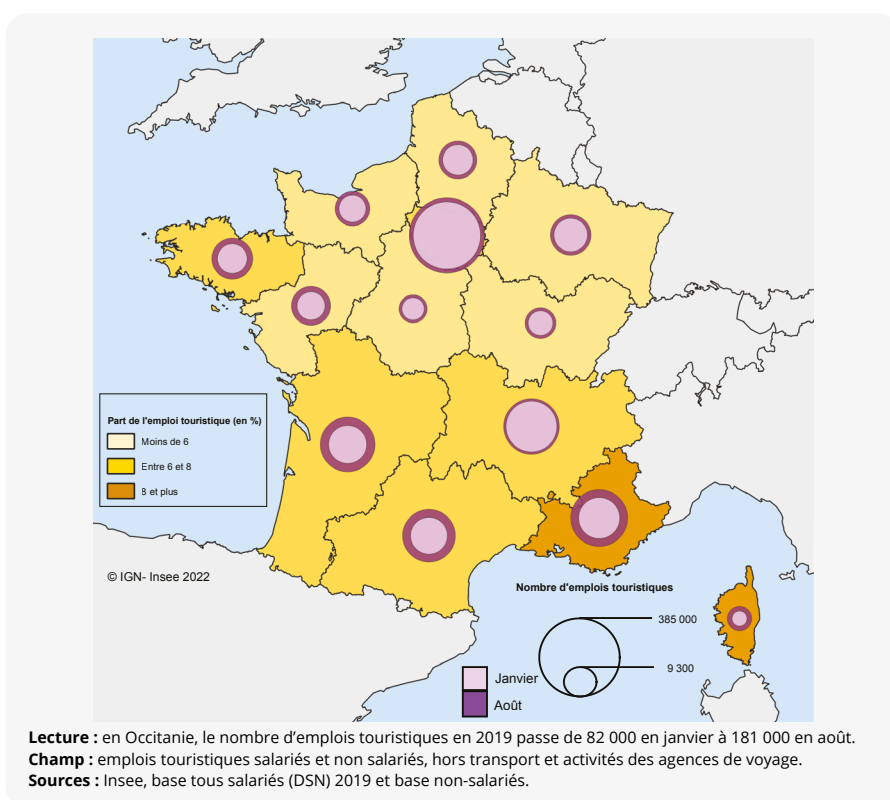
En 2019, la présence de touristes en Occitanie génère 125 000 emplois en moyenne sur l'année, soit 7 % de l'emploi marchand de la région. Parmi ces emplois, deux sur dix sont non salariés. L'Occitanie se classe au 5^e rang des régions de France en nombre d'emplois liés à l'accueil de touristes. Ces emplois se concentrent pour un tiers dans l'hébergement et la restauration, mais le tourisme bénéficie à d'autres secteurs comme le commerce ou les activités liées au patrimoine et à la culture. Dans la région, les emplois touristiques sont localisés essentiellement dans les grandes agglomérations et sur le littoral mais également dans les Pyrénées et à Lourdes. Ces emplois sont majoritairement peu qualifiés et plus souvent occupés par des jeunes que sur le reste du marché du travail.

La présence de touristes génère 7 % de l'emploi marchand régional

En moyenne en 2019, soit avant la crise liée à l'épidémie de Covid, 125 000 emplois sont liés à la présence de touristes en Occitanie. Ils représentent 6,8 % de l'emploi marchand ► **figure 1**, autant que le secteur de l'agriculture qui emploie 126 000 personnes. Parmi ces emplois touristiques, 21 % sont non salariés, alors que l'emploi non salarié représente 14 % de l'emploi total de la région : il s'agit par exemple d'hôteliers, de restaurateurs, mais aussi de commerçants ou d'artisans dont l'activité est générée par la présence des touristes.

L'Occitanie se place au 5^e rang des régions françaises pour le nombre d'emplois touristiques derrière l'Île-de-France (367 000 emplois), Auvergne-Rhône-Alpes (177 000), Provence-Alpes-Côte d'Azur (153 000) et Nouvelle-Aquitaine (134 000). Le poids du tourisme dans l'emploi marchand d'Occitanie (6,8 %) est plus élevé que dans l'ensemble de la France (6,4 %) : proche de la Bretagne (6,9 %) ou de l'Île-de-France (6,7 %), mais loin derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur (8,9 %) et la Corse (17,0 %).

► 1. Nombre d'emplois touristiques et part dans l'emploi marchand par région en 2019



En partenariat avec :

Jusqu'à 181 000 emplois en haute saison

En Occitanie, le nombre d'emplois touristiques varie fortement durant l'année. Il passe du simple au double entre les mois de janvier et d'août. Ainsi, en janvier, quand la fréquentation touristique est à son minimum, la région compte 82 000 emplois touristiques. En août, ce sont 181 000 emplois touristiques qui sont nécessaires pour répondre à la demande. La saisonnalité dans la région est plus marquée que dans l'ensemble des régions françaises où les emplois touristiques sont multipliés par 1,6 en moyenne durant l'été, mais elle est moindre qu'en Corse (x 3,4) où le tourisme est principalement estival. Les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Île-de-France sont celles où la saisonnalité de l'emploi touristique est la moins marquée.

Un tiers des emplois touristiques dans l'hébergement et la restauration

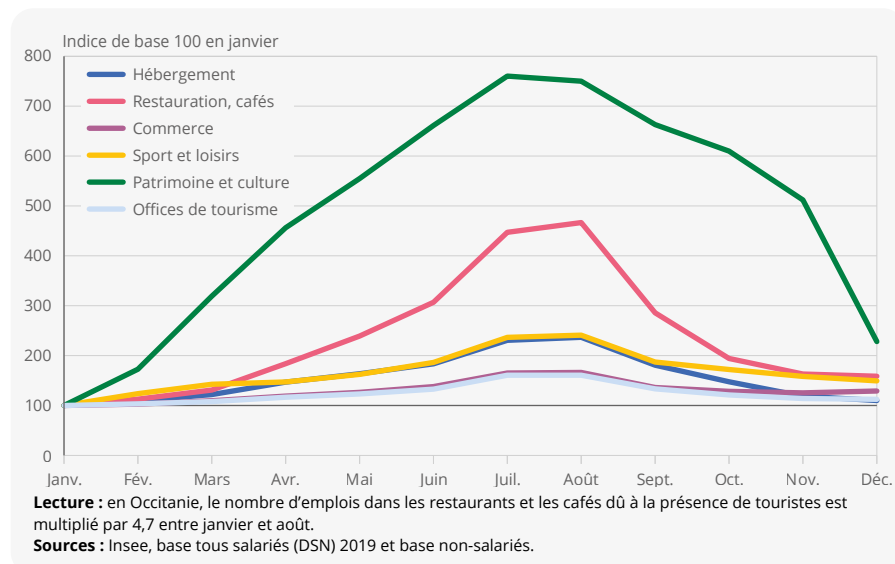
En 2019, l'hébergement et la restauration génèrent 41 900 emplois touristiques, représentant un emploi touristique sur trois de la région. L'hébergement, totalement dédié au tourisme, emploie 26 700 personnes en 2019. La restauration ne doit qu'une partie de son activité à la clientèle touristique, l'autre partie résultant de la demande des résidents. Au final, la restauration génère 15 200 emplois liés au tourisme, soit un cinquième des emplois du secteur.

Entre janvier et août, le nombre d'emplois dans le secteur de l'hébergement est multiplié par 2,4 ► **figure 2** mais l'amplitude saisonnière est encore plus forte dans la restauration avec un nombre d'emplois touristiques multiplié par 4,7 durant l'été.

Les activités de commerce génèrent également des emplois touristiques, même si la grande majorité de l'emploi est liée à la population résidente. Ainsi, 23 800 emplois sont générés par le tourisme dans le commerce de détail non alimentaire, 10 200 dans les grandes surfaces et 7 800 dans le commerce de détail alimentaire. Au total, ces emplois représentent un cinquième des emplois du commerce de détail.

Les activités de sport et de loisirs comptent 10 500 emplois touristiques, soit 8 % des emplois touristiques de la région. Ce secteur comprend des activités sportives (clubs de sport, enseignement de disciplines sportives et de loisirs, etc.) mais aussi les parcs de loisirs, les ports de plaisance ou les activités de plage.

► 2. Évolution mensuelle de l'emploi touristique par principaux secteurs en Occitanie en 2019 (Indice base 100 en janvier)



Les touristes profitent également de leurs séjours pour visiter les sites naturels, le patrimoine architectural ou les infrastructures culturelles, générant des emplois pour les accueillir et les guider dans leurs visites. C'est dans ces secteurs que l'amplitude saisonnière est la plus forte, avec des emplois multipliés par 7,5 entre le creux du mois de janvier et le pic estival du mois d'août.

Des emplois concentrés dans l'espace urbain et sur le littoral

Avec 55 400 emplois touristiques, l'espace urbain concentre 44 % de l'emploi touristique régional : la moitié de ces emplois sont localisés dans les métropoles de Toulouse et de Montpellier ► **figure 3**. Cependant, comme les autres activités économiques sont très présentes dans l'urbain, la part de l'emploi touristique dans l'emploi marchand y est relativement faible (5 %). L'espace urbain accueille un important tourisme d'affaires, souvent de court séjour, qui s'étale tout au long de l'année et qui complète le tourisme de loisirs. La saisonnalité de l'emploi touristique y est donc plus faible, avec un pic d'emplois l'été seulement 1,7 fois plus important qu'en hiver. Avec ses nombreux musées, cinémas, salles de spectacle ou monuments historiques, l'urbain concentre près de la moitié des emplois touristiques du patrimoine et de la culture de la région.

Le littoral regroupe 21 % des emplois touristiques de la région, soit 26 000 emplois en moyenne annuelle. La part de l'emploi touristique dans l'emploi marchand y est très importante (22 %). La clientèle touristique, essentiellement de loisirs, génère des emplois principalement dans la restauration (la moitié des emplois

touristiques) et dans l'hébergement (un quart des emplois). La saisonnalité de l'emploi touristique y est très marquée avec un rapport de 1 à 3,9 entre janvier et août.

Le territoire rural et la bordure du Massif central concentrent près d'un quart des emplois touristiques de la région, soit 29 000 emplois en moyenne annuelle en 2019, dont une part importante de non-salariés (28 %). Le poids de l'emploi lié au tourisme y est cependant légèrement plus faible que dans la région (6 %). Néanmoins, le tourisme en territoire rural profite à certains secteurs comme l'artisanat (43 % des emplois touristiques) ou le secteur du patrimoine et de la culture (29 % des emplois touristiques).

Dans la montagne pyrénéenne, l'emploi lié à l'activité touristique a un poids plus important. Ainsi dans les stations de ski, 36 % de l'emploi marchand est généré par le tourisme. Dans les zones hors stations et hors Lourdes, le poids de l'emploi touristique est moins élevé (9 %) mais reste plus fort que sur l'ensemble de la région. Au total, le tourisme génère 12 600 emplois en 2019 dans les Pyrénées (hors Lourdes), dont la moitié dans les seules stations de ski. La fréquentation de ces stations en hiver explique que la saisonnalité soit moins marquée dans les Pyrénées que dans le reste de la région (rapport de 1 à 1,5 entre le pic de l'été et le creux de l'automne). Les touristes viennent en montagne pour le ski en hiver, mais aussi pour des activités sportives de plein air en été. Ainsi, 31 % des emplois du secteur des sports et des loisirs de la région se situent dans les Pyrénées. C'est aussi en zone de montagne que la part des non-salariés dans l'emploi touristique est la plus élevée (24 %), les moniteurs de ski et les

guides de montagne ayant souvent un statut d'indépendant.

Enfin, spécificité régionale, le tourisme culturel à Lourdes est à l'origine de 1 900 emplois touristiques en moyenne en 2019. L'amplitude saisonnière y est la plus forte avec un nombre d'emplois multiplié par 4,8 entre janvier (650 emplois) et août (3 100 emplois). Le poids du tourisme dans l'emploi marchand y est prégnant, avec près de trois emplois sur dix liés à l'activité touristique. Avec ses 135 hôtels, la ville de Lourdes capte 5 % des emplois touristiques du secteur de l'hébergement en Occitanie.

D'avantage d'hommes chez les non-salariés, davantage de jeunes chez les salariés du tourisme

En Occitanie, 54 % des salariés du tourisme sont des femmes, une proportion proche du niveau national (53 %) ► **figure 4**. La part des femmes est particulièrement forte dans les offices de tourisme (77 %). Les femmes sont également majoritaires dans les emplois liés au tourisme des grandes surfaces, du commerce et dans l'hébergement. Elles sont en revanche moins nombreuses que les hommes dans les secteurs des sports et des loisirs (39 % des emplois touristiques de ce secteur sont tenus par des femmes), du patrimoine et de la culture et dans la restauration (44 % chacun). Pour les emplois non salariés liés au tourisme, les hommes sont majoritaires avec 57 % des emplois, une part légèrement plus faible qu'en France hors Mayotte (60 %).

Dans la région, 17 % des emplois salariés liés au tourisme sont occupés par des jeunes de moins de 25 ans, une part proche du niveau national (18 %), mais plus élevée que pour l'ensemble des emplois (14 %). C'est dans la restauration que la proportion de jeunes est la plus importante (26 %). Dans ce secteur, la moyenne d'âge est de 36 ans contre 39 ans pour l'ensemble des emplois touristiques. Cependant, l'âge moyen des emplois liés au tourisme varie au cours de l'année. Il est plus faible en juillet et août, 37 ans en moyenne, en raison des emplois saisonniers occupés par les jeunes durant cette période. Les non-salariés du tourisme sont beaucoup plus âgés, 48 ans en moyenne. Les jeunes de moins de 25 ans occupent seulement 3 % des emplois non salariés dans le tourisme.

Les salariés du tourisme sont davantage à temps partiel en Occitanie qu'en France : 24 % contre 21 %. Cette part est aussi plus élevée que pour l'ensemble des emplois (19 %). Ainsi, 39 % des emplois générés

► 3. Nombre d'emplois touristiques et part dans l'emploi marchand par espace touristique en 2019

	Nombre d'emplois touristiques (en moyenne)	Part de l'emploi touristique dans l'emploi marchand (en %)	Nombre d'emplois en janvier	Nombre d'emplois en août
Urbain	55 378	4,6	39 081	67 109
Montpellier métropole	11 909	6,2	8 533	13 834
Toulouse métropole	14 456	3,6	10 102	16 271
Urbain hors métropoles	29 013	4,9	20 446	37 004
Littoral	26 078	21,9	12 822	50 306
Rural	24 820	6,1	15 801	36 249
Montagne	14 576	15,7	11 953	19 623
Pyrénées ski	6 340	35,9	6 954	7 757
Pyrénées hors ski	1 764	10,1	1 203	2 728
Piémont hors Lourdes	4 533	9,0	3 143	6 034
Lourdes	1 939	27,8	652	3 104
Massif central	4 271	11,4	2 613	7 318
Occitanie	125 123	6,8	82 269	180 606

Champ : emplois touristiques salariés et non salariés, hors transport et activités des agences de voyage.

Sources : Insee, base tous salariés (DSN) 2019 et base non-salariés.

► 4. Caractéristiques de l'emploi touristique en Occitanie en 2019

	Salariés	Non-salariés
Genre		
Femme	54 %	43 %
Homme	46 %	57 %
Catégorie socio-professionnelle		
Cadre	10 %	///
Profession intermédiaire	14 %	///
Employé	59 %	///
Ouvrier	15 %	///
Quotité de temps		
Emplois à temps complet	69 %	///
Niveau de revenu		
Salaire horaire net	12 €	nd
Revenu annuel net moyen	14 352 €	14 326 €
Âge des salariés		
Âge moyen	39 ans	48 ans
Part des moins de 25 ans	17 %	3 %
Part des 25 à moins de 50 ans	59 %	49 %
Part des 50 ans ou plus	24 %	48 %

Sources : Insee, base tous salariés (DSN) 2019 et base non-salariés.

par la présence de touristes sont à temps partiel dans les grandes surfaces, 30 % dans le commerce alimentaire comme dans le secteur des sports et des loisirs et 29 % dans la restauration. Les emplois touristiques liés au patrimoine et à la culture, les emplois dans les offices de tourisme et ceux dans l'artisanat générés par la présence des touristes sont plus rarement à temps partiel.

Des emplois relativement moins pérennes et moins qualifiés

Les contrats à durée indéterminée (CDI) représentent 63 % des contrats de travail touristiques en moyenne sur l'année. Cette proportion est cependant plus faible en juillet-août (49 %) en raison de l'embauche de saisonniers au plus fort de l'activité touristique. En moyenne sur l'année, les emplois en CDI sont peu présents dans les activités liées au patrimoine et à la culture (27 %), mais sont prédominants parmi les emplois touristiques des grandes surfaces (82 %). Ils sont davantage présents dans l'urbain (71 %) où la saisonnalité de l'emploi touristique est plus faible mais peu nombreux à Lourdes (26 %).

Les emplois touristiques salariés sont peu qualifiés : 60 % sont occupés par des employés, 15 % par des ouvriers et 14 % relèvent de professions intermédiaires. Les cadres ne représentent que 10 % des emplois. Les cadres ou professions intermédiaires sont toutefois plus nombreux dans les activités sportives et de loisirs (48 % des emplois touristiques du secteur) et dans les activités liées au patrimoine et à la culture (65 %). La part élevée d'employés pèse sur les salaires dans le tourisme, d'autant plus que les jeunes sont surreprésentés. Le salaire horaire moyen s'élève à 12 euros nets, avec des disparités selon le secteur : de 10 euros nets en moyenne dans la restauration et le commerce alimentaire, à 16 euros nets dans les secteurs du patrimoine et de la culture ou du sport et des loisirs. ●

Séverine Bertrand, François Hild (Insee), en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

La **base tous salariés** est une base statistique sur l'ensemble des salariés, produite à partir de déclarations administratives de leurs employeurs. Sur le champ privé, les salaires annuels et les effectifs sont principalement issus des déclarations sociales nominatives (DSN) que les entreprises adressent à l'administration et que l'Insee traite ensuite. Les salariés du secteur agricole, les agents du secteur public, les salariés des particuliers employeurs, ainsi que les apprentis et les stagiaires sont exclus de cette étude. Les bénéficiaires de contrats aidés et de professionnalisation sont en revanche inclus.

La **base non-salariés** est issue de deux sources administratives, gérées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) et par la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Ces deux organismes collectent les cotisations sociales et la CSG-CRDS assises sur les rémunérations des non-salariés. Cette étude se limite aux non-salariés en activité au 31 décembre, hors secteur agricole.

► Méthodologie

L'**emploi touristique** correspond à l'emploi généré par la présence de touristes sur un territoire. La totalité des emplois des activités dites 100 % touristiques (hébergement, musées, parcs d'attraction, etc.) est comptée comme touristique. Pour les activités partiellement touristiques (cafés, restaurants, commerces, etc.), l'emploi touristique est estimé en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié aux résidents.

Dans cette étude, l'emploi touristique exclut l'emploi généré par les activités pour lesquelles il n'est pas possible de localiser précisément les touristes qui en bénéficient : agences de voyage, transport de voyageurs (ferroviaire interurbain de voyageurs, aérien, fluvial, maritime et côtier de passagers), e-tourisme. Les activités des agences de voyage (4 600 emplois dans la région) et des transports de passagers maritimes, ferroviaires et aériens (7 500 emplois) sont ainsi exclues.

Les **espaces touristiques** ► **figure 5** utilisés dans cette étude mettent en avant une cohérence de territoire, une homogénéité et des spécificités propres à la région. On distingue le littoral*, la partie sud du Massif central**, le Massif pyrénéen** qui s'étend des Hautes-Pyrénées aux Pyrénées-Orientales, Lourdes, les deux métropoles (au sens EPCI) de Toulouse et Montpellier***, l'urbain hors métropoles qui regroupe les communes appartenant à des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus. Le rural est défini en creux comme l'ensemble des territoires n'appartenant pas aux zones précédemment citées.

Ces espaces régionaux peuvent diverger en partie des espaces touristiques nationaux de diffusion.

EPCI : établissement public de coopération intercommunale.

* le littoral est défini suivant la « loi Littoral ».

** les massifs ont été délimités conformément à la « loi Montagne ».

*** trois communes de la métropole montpelliéraine sont classées dans le littoral : Villeneuve-lès-Maguelone, Lattes et Péroles.

► Pour en savoir plus :

- « L'emploi saisonnier : une ressource importante pour l'économie d'Occitanie », *Insee Analyses Occitanie* n° 121, septembre 2022.
- « Tourisme - L'activité touristique retrouve quelques couleurs grâce à la clientèle résidente », *Bilan économique 2021 - Occitanie* n° 32, juin 2022.
- « En Occitanie, un emploi salarié sur quinze est lié à la présence des touristes », *Insee Flash Occitanie* n° 118, mars 2022.

► 5. Les espaces touristiques d'Occitanie

